

Compte-rendu du conseil municipal du 21 novembre 2001

Présents :

Céline Caldara, Isabelle Barthe, Agnès Henry, Claire Jouffe, Christel Thevenin, Roger Caracache, Hervé Dondey, Marc Gaude, François Messines, Pascal Roux, Emmanuel Jail.

Pouvoirs :

De Michelle Daran à Roger Caracache ;
De Jérôme Barrand à Roger Caracache ;
De Bruno Charles à Emmanuel Jail.

Absent :

Jacques Santoni.

Secrétaire de séance :

Céline Caldara.

Rappel de l'ordre du jour :

- - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04/10/01 ;
- - Vote des budgets supplémentaires ;
- - Convention déneigement ;
- - Convention avec les sylviculteurs de Chartreuse pour desserte d'une voie privée ;
- - Divers.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04/10/01

Il est proposé de rajouter à ce compte-rendu le nom du secrétaire de séance. Il s'agissait de Pascal Roux.

Après ajout, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Budgets supplémentaires

Christel Thevenin propose les modifications à apporter aux budgets votés en mars de cette année : les 2 budgets annexes (Remontées mécaniques et eau et assainissement) et le budget ville. Un premier examen des documents budgétaires par l'ensemble des conseillers municipaux a déjà eu lieu une semaine auparavant.

1. Budget des remontées mécaniques

- Section de fonctionnement-dépenses :

- • au chapitre 006 : on vire 56 400 F à la section d'investissement (voir report au chapitre 005 en recettes d'investissement) ;
- • chapitres 60,61,62 : ajout d'un montant de dépenses de 19 600 F au total qui se justifient en grande partie par :
 - - 4 000 F sur la ligne 6063 pour la réalisation de la cabane du Grand Sommard (budget global atteint après ajout : 29 000 F) ;
 - - 5 500 F sur la ligne 6064 (fournitures administratives) pour l'acquisition d'un appareil de paiement par Carte Bleue compatible avec le passage à l'euro ;
 - - 6 500 F sur la ligne 622 (rémunération d'intermédiaires et honoraires) afin de régler les honoraires de la société « Economiser » qui a renégocié les contrats d'assurance des remontées mécaniques.
- • chapitre 64 (charges de personnel) : compte-tenu de l'embauche de Thierry Dondey comme directeur des activités de loisirs et du développement touristique (en charge notamment des remontées mécaniques et du domaine nordique) à partir du 26/11/01, 24 000 F de nouveaux crédits sont apportés à ce chapitre afin de régler le salaire et les charges de ce poste en décembre 2001.

Montant total des dépenses supplémentaires prévues : 100 000 F

- Section de fonctionnement-recettes :

Dans le cadre de l'aide aux stations de moyenne montagne ayant subi l'absence de neige lors de la saison hivernale passée, le conseil général de l'Isère a octroyé une subvention de 100 000 F aux remontées mécaniques du Sappey, subvention dont le montant est intégralement reporté au chapitre 74 (subventions d'exploitation).

Certains conseillers municipaux s'étaient étonnés lors de la réunion préparatoire de ce conseil municipal qu'aucune recette ne soit prévue pour 2001. Ceci s'explique par le fait que même si la station ouvre avant la fin de l'année civile 2001, toutes les recettes qui seront alors réalisées seront reportées sur 2002, le fonctionnement des budgets s'arrêtant le 15 décembre de chaque année.

Montant total des nouveaux crédits apportés : 100 000 F

La section de fonctionnement s'équilibre donc suite à ces modifications à 364 040,00 F.

Section d'investissement-dépenses :

- au chapitre 23 (immobilisations en cours), on prévoit 56 400 F de dépenses supplémentaires destinées à la construction et à l'électrification de la nouvelle cabane de La Pale. Cette somme s'ajoute aux 202 705 F déjà prévus lors du vote du budget primitif pour l'acquisition et l'installation du nouveau télésiège de la Pale. Pour l'instant, on ne prévoit pas dans ce chapitre le coût de rachat de la poulie des remontées mécaniques perdue suite au dernier passage des encombrants. Un dossier d'indemnisation auprès de l'assurance de la société MOS est en cours de traitement. Affaire à suivre.

Montant total des dépenses supplémentaires prévues : 56 400 F

Section d'investissement-recettes :

- au chapitre 005, on porte de nouveaux crédits pour un montant de 56 400 F provenant du virement de la section de fonctionnement.

Montant total des nouveaux crédits apportés : 56 400 F

La section d'investissement s'équilibre donc suite à ces modifications à 284 705,00 F.

Les propositions précédentes sont soumises au vote.

Résultat : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

Le budget supplémentaire des remontées mécaniques est approuvé à l'unanimité.

Tableau récapitulatif budget des remontées mécaniques

	Fonctionnement	Investissement
Budget primitif voté (F)	264 040,00	228 305 ,00
Budget supplémentaire voté (F)	364 040, 00	284 705,00
Différence (F)	+100 000,00	+ 56 400,00

2. Budget eau et assainissement

Section de fonctionnement-dépenses :

Aucune dépense supplémentaire n'est budgétée.

Section de fonctionnement-recettes :

- chapitre 70 (produit de gestion courante) : la vente de l'eau apportera à la commune 7 700 F de moins qu'initialement prévu au budget primitif. On retire donc ce montant de ce chapitre.
- Chapitre 74 (subvention d'exploitation) : on augmente de 7 700 F la subvention d'équilibre apportée par la commune du Sappey au budget de l'eau, cette subvention passant ainsi de 154 266 F (montant prévisionné lors du budget primitif) à 161 966 F.

Christel Thevenin fait un bref rappel de l'évolution de la recette liée à la vente de l'eau pour la commune depuis 5 ans : de 1996 à 1999, son montant annuel était d'environ 380 000 F puisqu'à l'époque, les usagers payaient une redevance sur l'assainissement. Depuis 2000, et suite à la disparition de cette redevance, le montant de cette recette se situe autour de 200 000 F. Du coup, le différentiel est pris en charge par la commune (donc l'ensemble des contribuables) sous forme d'une subvention d'équilibre.

La section de fonctionnement reste donc équilibrée à un montant de 359 266,00F.

Section d'investissement-dépenses :

- chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : on prévoit 117 500 F de dépenses supplémentaires correspondant aux frais d'études du cabinet Alp'Etudes chargé de réaliser le schéma général d'assainissement de la commune (voir le compte-rendu du conseil municipal du ? ?).
- chapitre 23 (immobilisations en cours) : on retire 681 053 F correspondant à des montants de travaux non réalisés en 2001.

Montant total des dépenses à retirer : 563 553,00 F

Section d'investissement-recettes :

- chapitre 13 (subventions d'investissement) : on retire les subventions liées aux travaux initialement prévus mais finalement non réalisés pour un montant total de 297 033,00 F.
- chapitre 16 (emprunts reçus) : on annule intégralement le recours à l'emprunt prévu au budget primitif pour financer ces mêmes travaux, soit un montant de 266 520 F à retirer.

Montant total des crédits à retirer : 563 553,00 F

La section d'investissement s'équilibre donc suite à ces modifications à 607 610,00 F.

Les propositions précédentes sont soumises au vote.

Résultat : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

Le budget supplémentaire eau et assainissement est approuvé à l'unanimité.

Tableau récapitulatif budget eau et assainissement

	Fonctionnement	Investissement
Budget primitif voté (F)	359 266,00	1 171 163,00
Budget supplémentaire voté (F)	359 266,00	607 610,00
Différence (F)	0	- 563 533,00

3. Budget ville

Section de fonctionnement-dépenses :

Le conseil municipal examine les chapitres faisant l'objet des modifications les plus importantes.

- • chapitre 011 (charges à caractère général) : on propose une augmentation globale des dépenses de 135 057 F qui se justifie notamment par :
 - - l'achat de terre pour la rénovation du terrain de foot (12 500 F) ;
 - - l'achat d'équipements pour le bombardier (7 500 F) ;
 - - des frais supplémentaires d'entretien de bois et forêts ;
 - - le paiement des honoraires de la société « Economiser » qui a renégocié pour la ville les contrats d'assurance et les emprunts ;
 - - l'installation du nouveau standard téléphonique au secrétariat de mairie ;
 - - les frais liés à l'organisation du salon du livre .
- • chapitre 012 (charges de personnel) : on affecte une dépense supplémentaire de 32 600 F justifiée essentiellement par l'emploi d'une nouvelle personne non titulaire pour la gestion des gîtes.
- • chapitre 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) : on avait inscrit au budget primitif une somme de 40 000 F. On retire l'intégralité de cette somme.
- • chapitre 023 (virement à la section d'investissement) : on diminue le virement de 114 000 F.

Montant total des dépenses supplémentaires prévues : 35 627 F

Section de fonctionnement-recettes :

- • chapitre 70 (produit des services) : ajout d'un crédit supplémentaire de 18 341 F correspondant à une recette de coupe de bois meilleure que prévue .
- • chapitre 74 (dotations et participations) : ajout d'un crédit supplémentaire de 181 100 F. Dans cette somme, on trouve la subvention du conseil général pour le ski nordique (indemnisation hiver 2000/2001) de 107 000 F et à la subvention de 30 000 F du Parc Naturel Régional de Chartreuse pour le salon du livre.
- • chapitre 75 (produits de gestion courante) : retrait de 165 344 F. Ce chapitre concerne les recettes communales liées à la location des immeubles, des gîtes et du camping qui seront pour 2001 bien inférieures à ce qui avait été prévu lors du vote du budget primitif. Le conseil municipal s'étonne du grand manque de précision dans les prévisions de telle recette. Christel Thevenin rappelle que le budget primitif voté par l'équipe municipale en mars 2001 avait été préparé avant les élections par la précédente équipe. Pour 2002, une vigilance accrue s'impose sur ce type de poste.

Montant total des nouveaux crédits apportés : 35 627 F

La section de fonctionnement s'équilibre donc suite à ces modifications à 4 429 800 F.

Section d'investissement-dépenses :

- • chapitre 23 (immobilisations en cours) : on diminue les dépenses de 247 000 F car une série de travaux inscrits au budget primitif n'ont pas été réalisés.
- • chapitre 21 (immobilisations corporelles) : on prévoit des dépenses supplémentaires pour un montant global de 90 000 F destinés à des achats à réaliser début 2002 (Christel Thevenin rappelle que les dépenses d'investissement devant avoir lieu en début d'année 2002 doivent être inscrites au supplémentaire 2001, sinon les achats devront être différés après le vote du primitif 2002, c'est-à-dire en avril 2002).

Montant total des dépenses à retirer : 157 000 F

Section d'investissement-recettes :

- chapitre 021 : retrait d'un crédit de 114 000 F correspondant à la diminution du virement de la section de fonctionnement.
- chapitre 10 (dotations) : diminution de 68 000 F de la recette liée au fond de compensation de la TVA pour les investissements réalisés en 1999. En effet, une partie de ces investissements n'ont pas été retenus par le service compétent de la Préfecture comme éligibles à ce fond de compensation, les textes ayant changé sur ce sujet. La commune est actuellement toujours en discussion avec ce service pour tenter de régler ce problème.
- Chapitre 16 (emprunts et dettes) : on prévoit un recours à l'emprunt de 25 000 F pour de l'investissement.

Montant total des crédits à retirer : 157 000 F

La section d'investissement s'équilibre donc suite à ces modifications à 2 323 327,00 F.

Les propositions précédentes sont soumises au vote.

Résultat : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

Le budget supplémentaire de la ville est approuvé à l'unanimité.

Tableau récapitulatif budget ville

	Fonctionnement	Investissement
Budget primitif voté (F)	4 394 173,00	2 480 327,00
Budget supplémentaire voté (F)	4 429 800,00	2 323 327,00
Différence (F)	+35 627,00	- 157 000,00

Convention de déneigement

La commune a adopté le principe de confier à des tiers une partie du travail de déneigement, ceci pour deux raisons : d'une part M. Mastrogiuseppe, employé communal parti à la retraite n'a pas été remplacé, d'autre part une partie du matériel communal de déneigement n'est plus en conformité (en particulier le camion Unimog). Comme la commune ne souhaite pas pour l'instant ni employer du personnel, ni investir dans du matériel neuf, la solution précédente paraît la plus appropriée.

La commune va donc faire un appel à candidature pour la participation au déneigement. Les candidats devront être soit agriculteurs, soit détenteurs du permis poids lourds et inscrits au registre du commerce. Pour les agriculteurs, il ne faut pas que les revenus liés au déneigement soient les revenus principaux.

Marc Gaude présente un modèle de convention-type que la commune signera avec les candidats retenus.

La proposition de convention est soumise au vote :

Résultat : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

La convention déneigement est approuvée à l'unanimité.

Convention de mise à disposition d'une voie de desserte privée

Le dossier est présenté par Emmanuel Jail. Il s'agit d'une convention entre la commune du Sappey et le Groupement des Sylviculteurs de Chartreuse (GSC). Le secteur concerné est celui du Saint-Eynard. Le GSC met à la disposition de la commune la piste forestière du Saint-Eynard pour le passage des randonneurs ou des skieurs de fond. En contre partie, la commune s'engage à en assumer la responsabilité, y compris du point de vue des assurances, et à participer au financement

de cette piste pour un montant forfaitaire de 15 000 F TTC. Elle mettra également en place la signalisation nécessaire et assurera l'entretien courant. Le conseil municipal propose d'annexer à cette convention un plan et à indiquer le montant forfaitaire de la participation communale en euros (soit 2 286,74 euros) .

La proposition de convention est soumise au vote :

Résultat : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

La convention avec le GSC est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

- - Jacques Santoni a présenté à Roger Caracache sa démission de son poste d'adjoint pour des raisons de santé. Il reste néanmoins conseiller municipal et disponible pour participer notamment aux commissions travaux. Le conseil municipal devra élire lors d'une prochaine séance un nouvel adjoint en attendant que Jacques Santoni aille mieux et retrouve alors son poste.
- - Roger Caracache demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter auprès du Conseil général de l'Isère et auprès de l'Agence de l'eau une subvention en vue de financer les travaux de raccordement du réseau d'assainissement du Sappey à celui de la Métro. Pour ce qui concerne les plans du réseau d'assainissement actuel, le schéma général que doit nous fournir Alp'Etudes en fin d'année va nous permettre de savoir quels travaux il reste à faire, dans quels hameaux, et pour quels coûts.

Le conseil municipal vote cette autorisation :

Résultat : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

Roger Caracache peut solliciter les subventions pour les travaux de raccordement.

La séance est levée à 22h30.